



Année universitaire 2024-25

Foyer d'étudiants

Bienheureux-Pierre Claverie

Couvent Saint-Jacques
20 rue des Tanneries
75013 Paris
Tél : 01 44 08 07 00
mail : foyerpierreclaverie@gmail.com

- 1. Fiche d'inscription**
- 2. Charte du foyer**
- 3. Convention d'hébergement**
- 4. Autorisation de captation et d'exploitation de l'image**
- 5. Renonciation réciproque à recours**
- 6. Pièces à joindre au dossier d'inscription**

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS DE CONTACT PENDANT L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-25

Nom :

Prénom :

Né le : à :

Pays : Nationalité :

Adresse permanente :

.....

Code Postal : Ville (Pays) :

Tél portable :

Adresse mail :

Quel établissement fréquentez-vous actuellement ? En quelle année d'étude ?

.....

Quelle école supérieure ou faculté fréquenteriez-vous à Paris ?

.....

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (de préférence comprenant le français ou l'anglais) :

Nom:

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Téléphone 1 Téléphone 2 :

Mail 1:

Mail 2 :

Caution solidaire

Nom et prénom de la personne qui se porte caution solidaire :

.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Lien avec l'étudiant :

Les mentions suivantes sont à écrire à la main (rectangle ci-dessous) par la personne qui se porte caution :

*“ Lu et approuvé, bon pour caution solidaire des engagements de Monsieur « nom et prénom », locataire du Couvent Saint-Jacques, notamment du paiement de la pension mensuelle de 850 euros (huit cent cinquante Euros) pendant 10 mois et des indemnités d'occupation éventuellement dues en cas de rupture du contrat.
Cet engagement est valable pour la durée du présent contrat ”*

Fait à :

Le :

Signature :



La chambre



La cuisine du foyer

CHARTRE DU FOYER

Le foyer *Bienheureux-Pierre Claverie* n'est pas une simple structure d'hébergement. L'étudiant qui y vit choisit de participer à un projet, établi par les frères dominicains du couvent Saint-Jacques et accompagné par eux. Ce projet se résume à deux engagements :

- ⌘ ***L'étudiant s'engage par la qualité de sa présence à faire vivre le foyer***
- ⌘ ***L'étudiant s'engage dans un chemin personnel d'approfondissement de la foi avec d'autres***

La vie au foyer se caractérise de façon essentielle par un bon esprit, une ouverture, une entente, de l'entraide. Toutes ces qualités sont voulues par tous et recherchées à partir d'une référence commune qui est celle de l'Évangile. Les étudiants se soutiennent entre eux. Ils s'efforcent à créer un climat de travail favorable aux études. Ils contribuent à la bonne marche matérielle. Ils s'appliquent à effectuer leurs tâches.

Les résidents du Foyer peuvent bénéficier du jardin, d'un accès facilité à la Bibliothèque du Saulchoir, des conférences organisées par le couvent, ainsi que de contacts avec les autres institutions liées au couvent.

1) Conditions d'admission

Le foyer Bienheureux-Pierre Claverie est ouvert aux étudiants pour une durée de 10 mois (de septembre à juin). Pour être admis au foyer, il faut adhérer au projet et s'engager à y participer. La procédure d'admission comprend pour cette raison une lettre de motivation ainsi qu'un entretien.

L'inscription est effective quand, après entretien avec le directeur ou son représentant, la caution du premier mois est versée et encaissée. L'étudiant admis, par décision du frère chargé du foyer, se voit remettre un dossier.

Le chèque de dépôt de garantie n'est pas encaissé. Il est rendu si tout va bien au moment de l'état des lieux. Toute dépense qui devrait être faite après le départ de l'étudiant sera déduite du dépôt de garantie.

En cas de non-autonomie financière, la présence d'un parent au moins, ou d'un garant, est requise lors de l'inscription.

La demande d'admission est à renouveler pour la seconde année. Elle implique une occupation régulière de la chambre, de septembre à juin. Un nouveau dossier d'inscription doit être complété pour l'inscription à une seconde année de présence au Foyer.

2) Règlement

L'étudiant inscrit s'engage à respecter le règlement suivant :

Il est obligatoire de :

- Contribuer à créer un bon esprit au sein du foyer,
- Contribuer à créer un esprit de travail,
- Participer à la rencontre régulière dont la fréquence est donnée par le directeur (la rencontre comprend les vêpres à 19h30, le dîner, la réunion - fin à 21h30),
- Participer au week-end Retraite de Carême, organisé au couvent pour étudiants et jeunes professionnels (date donnée à la rentrée),

- Respecter le mobilier ainsi que tout ce qui est mis à la disposition des étudiants dans le foyer,
- Respecter les lieux privés de la communauté,
- Respect des lieux : mobilier, climat de silence dans les couloirs et dans les chambres (notamment après 22h),
- Respecter l'autorité du Directeur et de l'étudiant responsable. En leur absence, s'adresser au Prieur ou au Sous-Prieur du couvent.

Il est interdit de:

- Consommer des produits illicites
- Fumer ou boire de l'alcool dans les chambres
- Inviter des personnes de l'extérieur à utiliser sa chambre ou autres prestations
- Communiquer les code d'accès des locaux à des tiers

Si ce règlement n'est pas respecté, l'étudiant recevra un avertissement écrit de la part du Directeur. Au bout de deux avertissements écrits, le renvoi peut suivre immédiatement. L'étudiant doit alors libérer les lieux au plus tard le 30 du mois n + 1, « n » étant le mois de la notification d'exclusion.

3) Propreté

Chacun est responsable de la propreté de sa chambre. Chacun veille à la propreté et au rangement de l'ensemble des lieux communs, notamment des sanitaires, des douches, de la cuisine, de la salle à manger et de la lingerie.

4) Repas

Le Foyer est en ½ pension du lundi au vendredi, pendant les périodes universitaires : petit-déjeuner au petit réfectoire, de 6h30 à 9h30, et dîner au petit réfectoire, en libre-service, de 18h30 à 22h.

Il est interdit de préparer des repas chauds dans les chambres (micro-ondes). L'utilisation de réchauds, bouilloires, thermoplongeurs est interdite dans les chambres.

Le dimanche midi, en période universitaire, les frères de la communauté invitent les étudiants à déjeuner à leur table (inscriptions avant le mercredi soir précédent).

5) Lieux communs du foyer

A l'étage du foyer, se trouvent une cuisine, une salle à manger et un salon à disposition de tous les étudiants du foyer, dans le respect de chacun. Comme ailleurs dans le foyer, on veillera à ne pas déranger par le bruit les autres étudiants.

6) Les chambres

Le mobilier mis à la disposition de l'étudiant est placé sous sa responsabilité. Les frais de réparation des dommages causés dans la chambre (mobilier, peinture, équipement électrique et sanitaire) sont à la charge de l'étudiant et seront déduits du dépôt de garantie.

Un état des lieux est établi à l'installation ainsi qu'au départ. Le foyer Bienheureux-Pierre Claverie décline toute responsabilité en cas de vols qui seraient commis dans ses murs. Il vous est conseillé de fermer la porte de votre chambre à clé.

Il est interdit de percer les murs avec des clous ou des punaises.

Il n'y a pas de téléphone fixe dans la chambre. Les chambres sont équipées de Wifi et de fibre. L'étudiant veille à la qualité du réseau et ne branche pas d'éléments qui pourraient le parasiter. Le réseau est verrouillé. Certains ports (jeux en ligne et vidéos) sont bloqués.

Les draps, oreillers, couvertures, couettes, serviettes de toilette et gants doivent être apportés.

7) Lingerie

Le Foyer dispose d'une lingerie dédiée, avec machine à laver, zone de séchage et de repassage. Elle doit être maintenue propre et rangée par les étudiants.

8) Accès à l'église

Pour les offices et la messe, l'accès à l'église se fait par son entrée principale ou par la porte donnant sur le couloir des réfectoires. On peut se rendre à la chapelle du Saint-Sacrement et à l'oratoire, en empruntant l'escalier du couvent à partir du rez-de-chaussée.

9) Visites

Les visites extérieures sont autorisées dans les pièces communes exclusivement. Pour des cas exceptionnels, en convenir d'abord avec le Directeur.

10) Courrier

Le courrier arrive à la porterie et est distribué dans les casiers postaux du couvent.

11) Transport

Dans le cadre de ce contrat, un parking pour les vélos est accessible au sous-sol. La location d'un espace pour motocyclette ou voiture n'entre pas dans ce contrat, mais elle peut être examinée au cas par cas, selon la disponibilité des places.

12) Conditions financières

La pension est fixée à 8 500 euros pour 10 mois, de septembre 2024 à juin 2025 inclus. L'intégralité de cette somme est due, même si l'étudiant s'absente du Foyer pendant la durée du contrat. **Le règlement de la pension se fera en début de chaque mois pour un montant mensuel de 850 Euros.** Merci de privilégier le virement automatique comme mode de règlement.

Je soussigné (Nom et Prénom de l'étudiant).....

Je m'engage à

- ❖ respecter en tous points le règlement intérieur du foyer
- ❖ participer aux activités du foyer
- ❖ régler la somme de 8 500 Euros en 10 mois

A Paris, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**CONVENTION D'HEBERGEMENT
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Entre le foyer représenté par le directeur du foyer Bienheureux-Pierre Claverie
(ci-après « le directeur »),

et

Nom Prénom
(ci-après « le résident »),

il est convenu ce qui suit :

1. Le foyer héberge le résident pour l'année universitaire 2024-2025, du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025.
2. Le résident reconnaît avoir reçu copie de la Charte de vie au foyer Bx-Pierre Claverie et l'accepte intégralement.
3. Le résident s'engage à quitter le foyer Bx-Pierre Claverie à la fin de l'année universitaire, soit le 30 juin 2025 (sauf accord écrit du directeur pour une prolongation du séjour).
4. Le directeur peut rompre la présente convention avant son terme en cas de manquement à l'un quelconque des aspects de la Charte de vie.
5. Information en cas de crise sanitaire: suivant l'évolution d'une éventuelle crise sanitaire, en cas notamment de confinement(s), le couvent s'autorise à prendre des décisions pouvant aller jusqu'à la fermeture provisoire du foyer.

Fait à Paris, en deux exemplaire, le

Signature du résident

(précédée de la mention : Bon pour accord)

Signature du directeur

Frère Lionel GENTRIC

**AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION
DE L'IMAGE ET/OU DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MAJEURE**

Je, soussigné (*Nom et Prénom*).....,

résidant au foyer Bienheureux Pierre Claverie, 20 rue des Tanneries 75013 Paris

né le,

à,

autorise gracieusement le foyer *Bienheureux Pierre Claverie* et l'association « *Les Amis de Saint-Jacques* »

à me filmer, à me photographier, ou enregistrer ma voix, et à reproduire et communiquer au public les captations ainsi réalisées lors des réunions organisées par le foyer.

Je suis informé que ces captations sont réalisées pour être diffusées sur les supports de communication du foyer.

Le foyer pourra exploiter toutes ou partie de ces captations dans le cadre de ses activités qui sont toujours non commerciales.

Ainsi, les captations pourront être reproduites sur tout support connu et inconnu à ce jour et diffusées par tout procédé et notamment par papier (dépliants, brochures, affiches, insertion presse, etc.), par télédiffusion (réseau hertzien, câble, satellite) par l'intermédiaire de réseaux numériques de transport de données (notamment site internet) par services accessibles par réseau de téléphonie, pour une visualisation sur tout matériel de réception.

Je déclare ne pas requérir le droit que mon nom soit crédité.

En tant que de besoin, les présentes sont soumises au droit français et à la compétence des tribunaux français.

A, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

RENONCIATION RECIPROQUE A RECOURS

En l'absence de bail, l'association « Les Amis de Saint-Jacques », propriétaire du Foyer, et son Assureur renoncent au recours qu'ils seraient fondés à exercer contre

M., étudiant, occupant partiel des locaux et leurs Assureurs en vertu des articles 1732, 1733, 1734 et 1735 Du Code Civil.

A titre de réciprocité, M., étudiant, occupant des locaux et leurs Assureurs renoncent également à tout recours qu'ils détiendraient à l'égard du Propriétaire et de son Assureur dans le cadre des articles 1719 et 1721 du Code Civil.

Le Propriétaire, «Les Amis de Saint-Jacques» et M, étudiant, s'engagent à informer leur Assureur respectif de ces clauses de renonciation à recours.

Fait à, le

Signature de l'étudiant résident

(précédée de la mention : Bon pour accord)

Signature du directeur

Frère Lionel GENTRIC

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- ✓ Une photo d'identité
- ✓ La fiche d'inscription
- ✓ La fiche « conditions d'hébergement » dûment remplie et signée
- ✓ La charte intérieure dûment remplie et signée
- ✓ Autorisation droit à l'image
- ✓ Les références de votre assurance en responsabilité civile
- ✓ Renonciation réciproque
- ✓ La caution pour inscription définitive
- ✓ Le chèque de dépôt de garantie de 850 Euros à l'ordre de «Les Amis de Saint-Jacques»
Ce chèque ne sera pas encaissé.